

Titre et nom¹

La nomination a toujours été un enjeu de la passe, même du temps de l'E.F.P. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire dans *Scilicet*² les polémiques qu'elle a déclenchées au moment du vote de la proposition de Lacan en janvier 1969 aux assises de l'E.F.P. ou, dans les lettres de l'École freudienne³, les débats qu'elle a suscités bien après sa mise en place. Ce n'est pas tant la « nomination d'analystes » en tant que telle qui était contestée à Lacan que la nomination d'analystes par cette procédure qui rompait radicalement avec les usages antérieurs. Elle ne pouvait susciter que refus, oppositions et protestations, dans la mesure où elle échappait à la seule cooptation des « sages ». Un autre point, trop souvent passé sous silence, mérite d'être souligné. C'est dans la « Proposition d'octobre 1967 » que Lacan énonce pour la première fois le principe : « l'analyste ne s'autorise que de lui-même ». Ce principe qui, même s'il le dit être « inscrit aux textes originels de l'École et décide[r] de sa position⁴ », n'en est pourtant pas moins écrit ici pour la première fois. Ainsi la « Proposition d'octobre 1967 » inscrit-elle un double mouvement, celui d'énoncer le principe de l'autorisation de l'analyste et celui d'en garantir la formation.

Concernant les différentes « catégories » d'analystes que l'École garantissait, A.E. ou A.M.E., on ne trouve à aucun endroit de la version écrite de la « Proposition » le mot « titre » accolé à « analyste de l'École » ou à « analyste membre de l'École »⁵. Dans ce texte, l'analyste de l'École y est repéré comme une « place ». « Cette *place*, écrit Lacan, implique qu'on veuille l'occuper : on ne peut y être qu'à l'avoir demandé de fait, sinon de forme⁶. » C'est certainement une place dans une élaboration collective permettant d'assurer le progrès de l'analyse didactique, mais c'est aussi une place dans l'architecture associative de l'École dans la mesure où les deux jurys de qualification, jury d'agrément et jury d'accueil, ont été composés presque exclusivement d'analystes de l'École. Il faudra attendre plus d'un an, en décembre 1968, un

¹ Intervention à la réunion publique du Collège de la passe, Bruxelles, le 17 novembre 2007.

² *Scilicet* n°2/3, pp. 9-52.

³ L'EPSF a réuni dans un tiré à part l'essentiel de ces débats.

⁴ J. Lacan, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 243.

⁵ Il est vrai que dans la version orale de la « Proposition » on trouve l'expression : « Un psychanalysant se présente-t-il, quel qu'il soit, qui postule *le titre d'Analyste de l'École*. » La disparition de celle-ci traduit plus un embarras voire une hésitation de Lacan qu'une position de principe.

⁶ J. Lacan, *Autres écrits*, op. cit., p. 244.

addendum à la « Proposition ... », les « Principes concernant l'accèsion au titre de psychanalyste dans l'École freudienne » pour que « analyste de l'École » et « analyste membre de l'École » deviennent des « titres ». « L'École confère le *titre* de psychanalyste à ceux de ses membres dont la qualification a été reconnue par le jury d'agrément ou par le jury d'accueil », est-il écrit en ouverture à ce texte. Les « Principes concernant l'accèsion au titre de psychanalyste dans l'École freudienne » précisent la manière dont sont obtenues les différentes garanties que l'École accorde, ce à quoi chacun de ces titres renvoie, et enfin le mode de recrutement des jurys. Ce texte n'est pas signé, ni de Lacan ni de personne d'autre, et pour cause. Il fut mis au point par Lacan, après négociations avec le jury d'accueil et le directoire, comme un « règlement intérieur⁷ » puis soumis au vote de l'Assemblée générale de l'École freudienne en janvier 1969 sous le nom de « Proposition A », enfin il fut inclus dans l'annuaire de l'École à la suite de la « Proposition ».

Au regard des positions prises dans la « Proposition », il faut remarquer un « certain » recul de Lacan. L'expression « accèsion au titre » ne vient-elle pas en dissonance entre hiérarchie et *gradus* sur laquelle se fonde « la solution du problème de la Société de psychanalyse » dans la mesure où A.E. et A.M.E sont mis à la même enseigne ? Sans doute Lacan a-t-il été poussé à un compromis du fait des résistances et des inquiétudes suscitées par la radicalité de la proposition⁸. Bien que dans ce texte de 1968 on trouve le terme de « nomination », il n'y est manifestement employé que dans le sens d'un « nommer à... », au sens de nommer à une fonction : « afin d'éviter l'arbitraire qui jusqu'ici en tenait lieu dans la *nomination au titre de psychanalyste...* ».

Un virage sera pris avec les nouvelles formulations de Lacan sur la nomination en 1974 et 1975 pour que quelque chose se déplace.

À ma connaissance, il faudra attendre les écoles de la seconde génération, d'après la dissolution de l'E.F.P., pour que le vocable « nom d'AE » apparaisse, bien que l'E.L.P. y ait fait un premier pas à son insu.

À vrai dire, je me demande si la dénomination « nom d'AE » n'est pas spécifique à la manière dont l'E.P.S.F. a traité la nomination AE dans la reprise de l'expérience de la passe, puis dans le dispositif commun avec ce qui allait devenir *la lettre lacanienne*. L'hypothèse que je fais est que le passage de « titre d'AE » à « nom d'AE » tient d'abord à la reprise des dernières avancées de Lacan dans les séminaires borroméens, ensuite au fait que l'E.P.S.F. avait fait le choix de ne pas suivre la Proposition de 1967 sur la nomination d'A.M.E., enfin à l'expérience de la passe et de la nomination de ceux qui ont initié l'École, expérience qui s'est forgée dans les associations ou dans les écoles qui ont opté pour la procédure de la passe, suite à la dissolution de l'E.F.P.

⁷ É. Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse en France*. 2, Paris, Seuil, 1986, p. 463.

⁸ Voir à ce propos le texte d'A. Tardits, « Communauté d'expérience, communauté de savoir » dans *Essaim* n° 1, Ramonville Saint-Agne, Érès, 1998, pp 85-106.

Il est indiscutable que dans les derniers séminaires, Lacan innove sur ce point. Dans un premier temps, en faisant la différence entre « nommer à » et « nommer » qu'il introduit dans le séminaire *Les non-dupes errent* en mars 1974, dans un second temps, en reprenant cette question de la nomination, en mai 1975, comme quatrième rond du nœud borroméen. L'hypothèse d'une corrélation entre l'expérience de la passe et l'émergence du nouage borroméen du réel, du symbolique et de l'imaginaire est attestée par de nombreuses indications, bien qu'éparses. Voici, par exemple, ce qu'en dit Lacan dans la séance du 13 novembre 1973 du séminaire *Les non-dupes errent* :

Je recommence donc, dit-il, je recommence puisque j'avais cru pouvoir finir. Je recommence même parce que j'avais cru pouvoir finir. C'est ce que j'appelle ailleurs la passe : je croyais que c'était passé. Seulement voilà : cette créance, n'est-ce pas, « je croyais que c'était passé », cette créance m'a donné l'occasion de m'apercevoir de quelque chose. C'est même comme ça, ce que j'appelle la passe, ça donne l'occasion tout d'un coup de voir un certain relief... un relief de ce que j'ai fait jusqu'ici.

À la suite de quoi, il nomme pour la première fois les trois ronds du nœud borroméen : réel, symbolique et imaginaire.

Un an plus tard dans la première leçon de *R. S. I.*, le 19 novembre 1974, il réitère cette référence à la passe qui semble lui donner beaucoup de « soucis » par les résistances qu'elle soulève au sein de son École. Est-ce que ce sont les mêmes que celles que le nœud borroméen suscite auprès des analystes qui se réclament de son enseignement ?

Il se trouve que des trois écoles qui ont repris l'expérience de la passe après la dissolution de l'E.F.P., l'École de la Cause freudienne, L'École freudienne et l'École lacanienne de psychanalyse, seule l'E.C.F a conservé le mot de « titre » et encore de façon ambiguë.

Dans la section relative à la garantie dans ses textes fondateurs, on trouve des expressions comme « le titre d'A.M.E. et le titre d'A.E. (analyste de l'École)⁹ ». Par contre, dans celle concernant la passe, le mot « titre » disparaît au profit de la formule : « Si le cartel de la passe considère que le témoignage correspond à une fin d'analyse, il *décerne* au passant la nomination d'A.E. (analyste de l'École)¹⁰. »

« *Décerner* la nomination d'A.E. » c'est soit « décréter » au sens juridique du terme : *décerner un mandat d'arrêt ou décerner un mandat de dépôt*, soit : accorder à quelqu'un une récompense ou une distinction. Je vous laisse faire le choix entre Charybde et Scylla. Brigitte Lemérier a déjà fait un sort à cette conception de la passe dans son texte « Esquisse. Contribution à une clinique de la passe »¹¹. L'expérience de la procédure s'inscrit en faux contre

⁹ Voir site de l'A.M.P., section « La garantie ».

¹⁰ Voir site de l'A.M.P. section « La passe ».

¹¹ B. Lemérier, « Esquisse. Contribution à une clinique de la passe », *Essaim* n° 15, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2005.

cette conception qui relève d'un jugement d'attribution, en opposition avec ce qui fonctionne dans un cartel de passe qui serait plutôt du côté de l'ex-sistence du désir de l'analyste.

En ce qui concerne l'École freudienne initiée par S. Faladé en 1984, son texte de présentation contient un petit paragraphe de quelques lignes qui explicite fort peu sa position sur la passe et qui est une citation de celle-ci, datée du 5 juin 2004 :

La procédure de la passe fonctionne dans l'École.

Elle a été mise en place à cause des explications de Jacques Lacan et en appliquant ce qu'il apporte dans la « Note aux Italiens ».

Ne peuvent faire la passe que les personnes qui ne fonctionnent pas comme psychanalystes.

Pas tout le monde a à se confronter à la passe pour devenir analyste de l'École¹².

C'est peu et ça ne dit rien de ce qui fait nomination d'autant plus que la dernière phrase, qui rappelle certains propos de Lacan dans son séminaire¹³, est formulée de telle manière qu'on pourrait penser qu'il y aurait d'autres moyens que la passe pour devenir Analyste de l'École.

Il faut reconnaître à l'E.L.P. d'avoir été la seule école de la première génération d'après la dissolution à avoir radicalement tourné le dos aux pratiques de l'E.F.P. À sa création, en 1985, la position de la nouvelle école a semblé conduire à une aporie : la passe y était « reçue comme le seul dispositif d'habilitation du psychanalyste en phase avec l'enseignement de Lacan et l'expérience de l'analyse », pour autant les A.E. et A.M.E. issus de l'ex-E.F.P. n'étant plus considérés comme tels, leur école ayant été dissoute, ils ne pouvaient donc plus désigner des passeurs. Et s'il n'y a pas de passeurs, il n'y a plus de dispositif de passe. Cette aporie fut levée en décidant que tout membre de l'École était susceptible de désigner des passeurs... ce qui entraînait *de facto* que l'École n'était constituée que *d'une seule catégorie de membres* et donc logiquement que « la nomination, quand elle a lieu, reste institutionnellement discrète : elle est annoncée dans le courrier de l'école, enregistrée dans son annuaire, et c'est tout. » J'y vois une manière discrète, à leur insu, d'introduire dans la « nomination AE » la distinction entre « titre d'Analyste de l'école » et l'AE comme « nom »... reste à montrer la vacuité de ce dernier.

Première trace publique d'une fin de passe d'où est issue une nomination, une formule, imprimée sur un bandeau de papier, reçue dans le courrier de l'École, sans date ni signature ; seuls les noms des écoles et d'un

¹² Voir site de l'École freudienne.

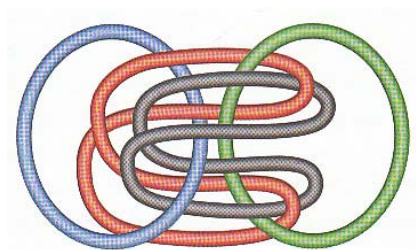
¹³ J. Lacan, *La logique du fantasme*, inédit, 12 avril 1967 : « Il n'est pas ouvert à tous, non plus, de "devenir psychanalyste." »

J. Lacan, *Les non-dupes errent*, inédit, 23 avril 1974 : « Quand je dis que ce n'est pas à la portée de tout le monde, ça va loin, cela implique qu'il y en a à qui c'est, de fait, interdit. »

passant nommé : « La passe dans laquelle s'est engagé(e) Untel ou Unetelle a donné lieu à nomination AE. » Formule aussi « émouvante » qu'une formule mathématique et qui confronte le « passé », je parle du passant-passé, pas tant à un sujet destitué du fantasme qu'à un trou qui le regarde, au vide qu'il ouvre. Et voilà qu'un nom propre — celui du passant-passé — se trouve, provisoirement du moins, lié à ce trou comme à un boulet, trou qui renvoie à l'évidement de son nom propre. L'évidement une fois effectué ne laissant au sujet aucun savoir sur son être mais plus simplement une vérité sur son désir, évidemment à renouveler à chaque fois que le sujet parle.

Dans la séance du 10 janvier du séminaire *L'identification* Lacan avance que dans l'acte de parole, « dans l'énonciation, [le sujet] élide quelque chose qui est à proprement parler ce qu'il ne veut pas savoir, à savoir : le nom de ce qu'il est en tant que sujet de l'énonciation¹⁴ », dès que le sujet parle, « pour la moindre de ses paroles, il ne peut que, de toujours, une fois de plus, se nommer sans le savoir, sans savoir de quel nom¹⁵ ». Une nomination, « latente », pour reprendre le terme de Lacan, qui se renouvelle à chaque fois que le sujet parle, se loge donc au cœur du sujet parlant. Le nom dont il s'agit a à voir avec le refoulement originaire, avec l'*Urverdrängt*. Il, le nom, imprime une marque indélébile dont le sujet a la jouissance, pour ne pas dire que c'est « une marque de jouissance ». Il manquera toujours. La nomination vient faire le lien entre nom propre, trait unaire et sujet, nouage que Lacan condensera dans la formule : « le sujet est ce qui se nomme¹⁶ ».

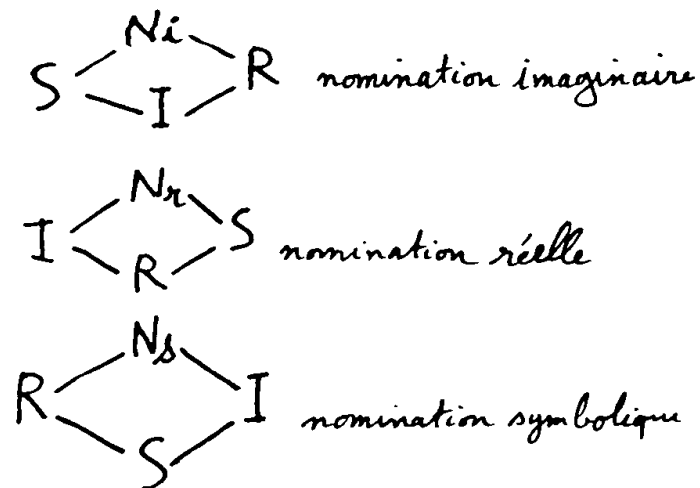
Avec le nœud borroméen Lacan en vient à distinguer trois nominations, ou plutôt trois dimensions de la nomination. Au moment où il aborde la question de la nomination à la fin du séminaire *RSI*, le quatrième rond est déjà introduit depuis plusieurs mois. Celui-ci va prendre tour à tour le nom de réalité psychique, de symptôme, de complexe d'Œdipe, de Nom-du-père puis enfin de « nomination ». Voici ce que Lacan propose comme forme de nouage lorsque le quatrième est spécifié comme « nomination » :



¹⁴ J. Lacan, séminaire *L'identification*, séance du 10 janvier 1962, inédit.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ *Idem.*



Où N_i , N_r , et N_s font « doublage » voire la « doublure », respectivement, de I, R et S dans une configuration notée : « 1 + 2 + 1 ».

Il faut reconnaître « entre ces trois nominations ce qu'il convient de donner comme substance au Nom-du-père » dira Lacan à l'extrême fin de son séminaire, question qu'il dit vouloir traiter dans le séminaire suivant : *Le sinthome*.

Maintenant il faut essayer de déplier ce que Lacan entend par nomination réelle, symbolique et imaginaire :

- La nomination imaginaire n'est pas ce que les logiciens désignent par « nomination ». Elle est représentée par la droite infinie qui fait du faux-trou entre R et S, un vrai trou. Elle « n'est pas ce qui nomme quoique ce soit de l'imaginaire » mais, dit Lacan, *elle est ce qui inhibe l'accès au symbolique*.
- La nomination symbolique est celle qui inscrit le sujet dans la lignée, que Lacan désignait dans « Fonction de la parole et du langage... » comme « celle du nom du père¹⁷ ». La nomination symbolique, c'est celle du père en tant qu'il donne nom aux choses « avec toutes les conséquences que ça comporte jusqu'au jouir notamment¹⁸ ». Elle est articulée au symptôme.

¹⁷ J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 278.

¹⁸ J. Lacan, Séminaire *RSI*, inédit, 11 mars 1975.

- Concernant le dernier terme, la nomination réelle, Lacan est fort discret. Il n'en dit rien sauf qu'il la met en rapport avec le dernier terme du ternaire freudien : l'angoisse.

Avec ces trois nominations Lacan fait donc retour sur la triade freudienne, inhibition, symptôme et angoisse, réintroduite dès la première leçon du séminaire, sans que le voile de leur articulation avec la nomination ne soit levé. Mais ce qui prime dans l'existence même de cette nouvelle approche de la nomination c'est que ni le symbolique seul, ni le réel seul, ni l'imaginaire seul ne suffit à nommer. Il n'y a « nomination » que si les trois nominations réelle, symbolique et imaginaire sont prises en considération. Que la « nomination AE » soit répartie sur les trois places subjectives du dispositif n'implique pas que chacune de ces trois places endosse la responsabilité de l'une de ces trois dimensions de la nomination. C'est le bouclage du trajet de la passe, donc la nomination (qu'il y ait ou pas nomination), qui fait consister ces trois dimensions.

« Le dispositif de la passe permet de nommer les Analystes de l'École, nomination qui [...] est *nomination du réel d'où l'analyste opère et non pas nomination à une fonction psychanalytique.* » Cette phrase, tirée du texte de présentation de l'E.P.S.F.¹⁹, trace, pour nous, le périmètre de ce que l'École désigne comme « nomination AE ». Ce qui est nommé dans la passe c'est le « lui-même » de l'analyste qui s'autorise²⁰. « Ce à quoi [le groupe] a à veiller, c'est qu'à s'autoriser de lui-même il n'y ait que de l'analyste²¹ » rappelle Lacan au groupe des Italiens. En renversant l'énoncé du principe fondateur de son école, il alerte le groupe italien en l'occurrence, mais cela s'adresse aussi bien à n'importe quel autre, donc nous, sur le sérieux et la rigueur des nominations AE. Concernant celles des AME, la question ne se posait pas, Lacan jugeant que le groupe italien n'était pas en mesure de les produire.

Ce « lui-même » porte un nom, ni commun, ni propre, vide, formé de deux lettres : A.E. qui se veulent *le chiffre* du désir de l'analyste et qui indiquent aussi que, dans cette opération de chiffrage, il y a eu « de l'école ».

¹⁹ Annuaire E.P.S.F., pp. 3-4.

²⁰ Voir le texte d'A. Tardits, « La passe, une équivoque signifiante » dans *Essaim* n° 18, Ramonville Saint-Agne, Érès, pp. 33-34.

²¹ J. Lacan, « Lettre aux Italiens », *Autres Écrits*, op. cit., p. 307.